

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE- GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 du mois d'avril à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, NAAM, RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, SEMPERBONI, SUDRIES et VERGNES.

Procuration(s) : MME MITSCHLER (pouvoir MME RATIER) et ESTEVE (pouvoir M DAUMAIN) et MM DE BERNARD (pouvoir M CAZADE), LAO (pouvoir M SEMPERBONI), LOUBIERE (pouvoir MME BINOTTO), RICHIR (pouvoir M LAFFONT) et TEODORI (pouvoir MME GEIL GOMEZ).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame RATIER a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27
Pouvoirs : 7
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 03/04/20224

Date d'affichage : 03/04/2024

DÉLIBÉRATION N° D-2024/24

Objet : Candidature à l'accueil d'un lycée

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Région Occitanie a lancé un appel à candidature pour l'implantation d'un nouveau lycée au nord de Toulouse ayant vocation à faire face à l'augmentation de population de ce territoire.

Cet appel à candidature est ouvert aux collectivités de quatre EPCI :

- La Communauté des communes des Coteaux Bellevue ;
- La Communauté des communes des Hauts Tolosans ;
- La Communauté des communes du Frontonnais ;
- Les communes situées au nord de Toulouse Métropole.

Au sein de la Communauté des communes des Coteaux Bellevue seule la commune de Pechbonnieu a souhaité se porter candidate.

Madame le Maire propose d'entériner la candidature de la commune en rappelant que la présence d'un lycée serait un atout majeur pour le territoire et répondrait aux besoins des familles dont les enfants sont, pour la plupart, affectés à des lycées toulousains.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 031-213104102-20240409-D202424-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, NAAM, RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, SEMPERBONI, SUDRIES et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Entérine la candidature de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Sabine GEIL-GOMEZ
